



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 22 septembre 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 5 octobre 2009

PASSEPORT ENFANTS - AVENANT N° 1

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
05 octobre 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : Mme Nicole IZORE -

Excusés avant donné pouvoir :

- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Françoise BILLY
- Michel PAILLEY donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD

ENSEIGNEMENT

PASSEPORT ENFANTS - AVENANT N° 1

Monsieur Patrick DELAUNAY Conseiller Municipal Délégué Spécial expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Par délibération en date du 11 mai 2009, la municipalité a décidé de s'inscrire dans le dispositif 'PASSEPORT ENFANT' mis en œuvre par la C.A.F. afin de faire bénéficier les familles les plus modestes d'une aide financière supplémentaire facilitant ainsi l'accès de leurs enfants à des séjours vacances d'au moins 5 nuits.

L'aide financière de la C.A.F. avait été estimée à 4 000 € (soit 20 enfants x 200 €).

Au regard des inscriptions et pour que toutes les familles bénéficient du dispositif, la C.A.F. a décidé de porter sa participation à 4 800 €, ce qui correspond à 4 forfaits supplémentaires par rapport à la demande initiale.

C'est pourquoi il est proposé de modifier l'article 5 de la convention - Phase de régularisation et de paiement à l'association - comme suit :

"Son montant maximum est de 4 800 € au lieu et place des 4 000 €, ce qui correspond à l'octroi de 4 forfaits supplémentaires de 200 € maximum par enfant".

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le recouvrement de l'aide financière de la C.A.F.,
- autoriser Madame le maire ou l'élu délégué à signer l'avenant n°1 à la convention consécutive aux projets validés par la C.A.F.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
Le conseiller municipal spécial délégué

Signé

Patrick DELAUNAY